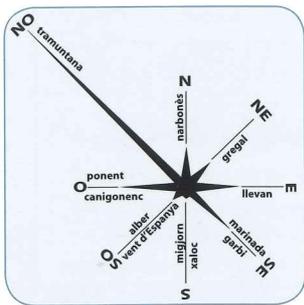


Le risque vent violent

Les vents les plus caractéristiques et les plus fréquents sont :



◆ **La Tramontane**, vent de nord-ouest, froid et sec en hiver ; **il est le plus actif en intensité et en durée**. Il présente des pointes de 150 km/heure quelques jours dans l'année, mais **peut atteindre, lors des tempêtes, des rafales supérieures à 180 km/h**.

◆ **La Marinade et le Levant**, vents de sud-est et d'est ; ils sont humides et apportent souvent la pluie.

◆ **Le Ponant**, vent chaud d'ouest ; il n'est sensible que peu de jours par an.

◆ **Le « Vent d'Espagne »**, appelé ainsi localement, est un vent qui souffle d'une manière particulière à Montesquieu-des-Albères.

Il arrive du sud, sud-est, du Perthus au Boulou, par le couloir de la vallée de la Rome ; il s'abat sur le village de Montesquieu en suivant la crête descendante allant du Saint Christophe au Pic Estelle, il souffle par un couloir orienté de l'ouest vers l'est. Ce vent **souffle assez fréquemment, il est souvent très violent et occasionne des dégâts importants**. Il abat les arbres à contre sens de la Tramontane, surtout lorsqu'il a plu auparavant. Il endommage également les bâtiments et les panneaux signalétiques.

Les principaux dangers liés aux vents sont :

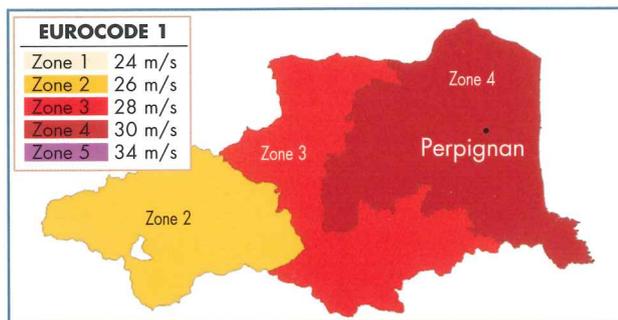
- le déracinement des arbres, l'arrachage de toitures, de panneaux publicitaires, d'antennes de télévision, la chute de cheminées...
- le départ de feux et la propagation des incendies.

La protection

Les constructions doivent être conçues pour résister à la force du vent. (Réglementation européenne «Eurocode 1 : actions sur les structures»).

La France métropolitaine est divisée en 4 «zones de vents» déterminées en fonction de la **vitesse du vent** calculée en mètres/seconde. Certains territoires des DOM-TOM sont situés en zone 5.

Les Pyrénées-Orientales sont divisées en 3 «Zones de vents».



Les consignes de sécurité

AVANT

- **Renseignez-vous** sur les risques encourus.
- **Respectez** les mesures préconisées en matière de construction.
- **Suivez** les consignes de sauvegarde et les messages de Météo-France (radio, télévision, presse).

En cas d'alerte

- **Ne prenez pas la route.**

- **Annulez** les sorties en mer ou en rivière.
- **Rentrez** les animaux et le matériel.
- **Arrêtez** les chantiers.
- **Déplacez votre voiture** si elle est garée à proximité des arbres.
- **Restez** à l'intérieur, fermez les portes et les volets.

PENDANT

- **Déplacez-vous** le moins possible.
- **Écoutez** la radio pour vous

informer des messages de la météo et connaître les consignes à suivre.

- **Ne vous approchez pas** des pylônes et des lignes électriques.
- **Ne vous gardez pas** sous un arbre.
- **Ne restez pas à proximité** des arbres, des panneaux publicitaires.

APRÈS

- **Ne montez pas** sur un toit qui pourrait avoir subi des dommages.
- **Coupez** les branches et les arbres qui menacent de tomber.